

Charte des contrôleurs de gestion

Extrait du statut de l'association :

Les contrôleurs de gestion au Caes ont pour mandat d'évaluer l'opportunité des dépenses et leur conformité par rapport aux statuts et décisions de l'association.

A ces fins, en tant que contrôleur de gestion du Caes, je m'engage à :

- Examiner les dossiers avec impartialité
- A respecter le secret des données personnelles dont il me sera permis de prendre connaissance et à ne pas les divulguer
- A déclarer tout conflit d'intérêt potentiel

Un conflit d'intérêt potentiel existe lorsque le contrôleur:

- est membre d'un des Clas dont l'activité est examinée
- a collaboré à une des activités concernées par le contrôle
- est un ancien élu du Cnas du mandat à contrôler
- a eu un litige avec le Caes ou un Clas quelle qu'en soit la date
- ou présente toute autre situation de conflit d'intérêt

Tout conflit d'intérêt potentiel doit être déclaré au début de la mission aux autres contrôleurs pour en tenir compte dans l'organisation du contrôle et doit être notifié dans le rapport des contrôleurs de gestion transmis à la direction du Caes
Les contrôleurs de gestion s'engagent à respecter une totale confidentialité sur toutes les informations à caractère privé recueillies directement ou contenues dans tous les dossiers du Caes concernant tous les bénéficiaires des prestations du Caes en particulier les personnels "ayants droits" (agents Inserm retraités, leurs conjoints et enfants à charge et éventuellement leurs ascendants) ainsi que les participants aux activités du Caes à titre "extérieur". La confidentialité s'applique également aux informations de caractère privé concernant les associations partenaires du Caes et les prestataires de service.

Nom du signataire :

Date :

Signature :